



> SECHERESSE

Mesures de restrictions des prélèvements d'eau dans les cours d'eau sur certains secteurs au 18 août 2017.

En dépit des dernières pluies, la sécheresse se poursuit sur le Loir-et-Cher. La situation est cependant plus favorable qu'il y a deux semaines, car les conditions climatiques de la semaine dernière permettent de redescendre en dessous des seuils de crise sur les bassins versants du Beuvron-Masse et des affluents de la Loire.

Il est donc possible d'atténuer les mesures de restriction prises par arrêté préfectoral du 7 août.

Au regard de l'arrêté cadre du Préfet de Loir-et-Cher du 31 juillet 2013, le franchissement des seuils d'alerte est seulement constaté sur les bassins versants de la Cisse, des affluents de la Loire et des affluents du Cher. Par ailleurs, un débit d'alerte renforcée est observé sur les bassins versants de la Brenne et du Beuvron et de la Masse.

En conséquence, par arrêté préfectoral en date du 18 août, les mesures de restriction ont été allégées et ne concernent que les bassins versants ci-après :

- **Les bassins versants de la Brenne, du Beuvron et de la Masse :**
 - les irrigants doivent désormais réduire de 50 % le volume hebdomadaire autorisé,
 - le remplissage de plans d'eau et les manœuvres d'ouvrages susceptibles d'influencer le débit restent interdits,
 - l'arrosage des pelouses et jardins est interdit,
 - l'arrosage des potagers est interdit de 8 h à 20 h.

- **Les bassins versants de la Cisse, les affluents de la Loire et les affluents du Cher :**
 - les irrigants doivent réduire de 20 % le volume hebdomadaire autorisé,
 - le remplissage de plans d'eau et les manœuvres d'ouvrages susceptibles d'influencer le débit sont interdits,
 - l'arrosage des pelouses et jardins est interdit de 8 h à 20 h.

Si la situation s'améliore, il convient de rappeler que la sécheresse de l'hiver et du printemps derniers, ainsi que les fortes chaleurs de mai et juin ont fait diminuer le niveau des cours d'eau et des nappes phréatiques. Celui-ci restant en deçà des seuils normaux en cette saison sur l'ensemble du département, il est demandé à nouveau à chacun de rester vigilant en ce qui concerne sa propre consommation d'eau (par exemple pour le remplissage des piscines, le lavage des voitures, l'arrosage des jardins...).

CONTACTS PRESSE // SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

02.54.81.55.15 - 06 89 88 49 45
claire.briancon-marjollet@loir-et-cher.gouv.fr

Retrouvez-nous sur WWW.LOIR-ET-CHER.GOUV.FR